

Mot d'ouverture de l'Ombudsman – 8 août 2013

André Marin

Les événements tragiques du 27 juillet ont fait clairement ressortir des problèmes connus de longue date. Alors qu'une enquête est en cours sur la fusillade policière dont a été victime Sammy Yatim et que les faits restent à déterminer, la nature très publique de cette affaire soulève d'importantes questions à propos de problèmes plus vastes. Ces problèmes se prêtent parfaitement à une enquête de l'Ombudsman.

C'est pourquoi, conformément à la *Loi sur l'ombudsman*, j'ai avisé le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels que j'entame une enquête sur les directives données par lui aux forces de police de l'Ontario concernant la désescalade des situations conflictuelles qui risquent de mener à un recours à la force.

Depuis l'annonce de cet incident, mon personnel a procédé à une évaluation de cas approfondie. Nous avons fait un examen préliminaire de certaines directives provinciales ainsi que de pratiques et méthodes de formation de la police. Nous nous sommes aussi penchés sur des cas similaires survenus précédemment, et dans d'autres instances. Ceci m'a convaincu qu'une enquête complète est justifiée et j'ai demandé à mon Équipe d'intervention spéciale de l'Ombudsman de l'achever dans les six à douze prochains mois.

Le Ministère est en droit d'établir des normes relatives à la formation ou aux procédures des forces de police dans la province, comme ceci s'est fait par exemple en Colombie-Britannique après la mort de Robert Dziekanski impliquant la police. De plus, des recommandations ont été faites dans le cadre de plusieurs enquêtes du coroner de l'Ontario sur des décès similaires, au cours des deux dernières décennies. Qu'est-ce qui a été fait? Qu'est-ce qui devrait être fait? C'est sur cela que nous nous concentrerons.

Mon Bureau a déjà reçu plus de 60 plaintes, demandes de renseignements et présentations à propos de cette affaire, provenant d'une vaste gamme de citoyens préoccupés ainsi que de gens dotés d'expérience et d'expertise dans l'exécution de la loi et dans la gestion de telles situations. Nous invitons quiconque a des renseignements pertinents sur cette enquête à communiquer avec nous confidentiellement.

Je tiens à souligner que cette enquête n'aura aucune incidence sur l'investigation criminelle en cours menée par l'Unité des enquêtes spéciales. Si, durant cette investigation, des questions sont soulevées qui s'avèrent reliées aux problèmes examinés par moi dans mes précédents rapports sur l'UES – par exemple des problèmes de coopération de la part de la police, etc. – je les considérerai en temps voulu.

Pour l'instant, je suis heureux de pouvoir dire que j'ai parlé hier au président du Toronto Police Services Board, et que celui-ci a bien accueilli mon enquête. J'inviterai les services de police à partager avec nous les renseignements sur cette enquête et j'espère obtenir leur collaboration volontaire.

Des questions?